

Je tiens à dire à ceux qui servent la Chambre des communes que, sans eux, la Chambre ne pourrait jamais fonctionner. C'est leur travail qui donne aux Canadiens ce qu'ils attendent du Parlement. A tous les députés, je signale que nous, du Nouveau parti démocratique, espérons qu'ils profiteront de leur bref congé à l'extérieur de la Chambre pour voir leurs amis, leur famille et leurs électeurs et qu'à leur retour, nous pourrions nous occuper vraiment des affaires du pays.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Pinard: En ce qui concerne les travaux de la Chambre, je tiens à signaler qu'à notre retour le 17 janvier, la Chambre s'occupera du bill C-133 le lundi, le mardi, le jeudi, le vendredi et ainsi de suite.

Travaux de la Chambre

[*Français*]

Le président suppléant (M. Corbin): Qu'il me soit permis, avant de lire la motion d'ajournement, de remercier les honorables députés pour leurs bons vœux à l'égard de la présidence et de tous ceux qui occupent le fauteuil et réciproquer en souhaitant à tous et à chacun, honorables députés et personnel de la Chambre des communes, nos meilleurs vœux . . .

[*Traduction*]

Un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année à tous.

Selon les nouvelles règles de la Chambre, comme il est 6 heures, en conformité de l'article 3 du Règlement, la Chambre s'ajourne au lundi 17 janvier 1983, à 11 heures du matin, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 h 03, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)